



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 480-21 PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le mardi le 6 avril 2021, les membres du Conseil ont adopté le règlement numéro 480-21 portant sur les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, durant les heures régulières d'ouvertures où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou le site Web de la municipalité www.massueville.net.

Donné à Massueville, ce 14^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un.

La secrétaire-trésorière adjointe,

Andrée Gagné